

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02122 Numéro SIREN : 832 284 509 Nom ou dénomination : @AUTOSPLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 16562

29591 S

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du livre Deuxième du code de commerce et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous vous rappelons que les convocations à la présent assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 qui ont également été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaire net de 202 864€.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 247 403€.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importantes sont les suivantes :

● Achat de marchandises	195 602.00 €
● Variation de stocks	(16 930.00) €
● Achat de matières premières	0.00 €
● Autres charges externes	57 957.00 €
● Impôts, taxes et versements assimilés	4 271.00 €
● Rémunération du personnel	4 908.00 €
● Charges sociales	347.00 €
● Dotations aux amortissements	1 248.00 €
● Autres charges	0.00 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par une perte de 46 228.00€.

Nous ne voyons pas d'autres éléments à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

- **Événements importants depuis la clôture**

Néant

- **Situation de la société à la date du présent rapport.**

La société ne souffre pas d'un problème de trésorerie.

- **Évolution prévisible et perspective d'avenir**

Nous estimons que l'activité 2021 sera bien plus importante que l'exercice précédent en termes d'activité et de profitabilité.

- **Activité en matière de recherche et de développement**

Néant

2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

- **Bilan**

Les principaux postes figurent ci-après :

- **Comptes de résultat**

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après :

- **Résultat – Affectation**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 46 228.00€ en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur29 120.00€
- Résultat déficitaire pour(46 228.00) €

Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau créditeur pour(46 228.00) €
- Soit un total Report à nouveau débiteur de : (17 108.00) €

- **Rappel des dividendes antérieurement distribués :**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la création de la société.

- **Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater quinquet du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

- **Conventions réglementées :**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223 -19 du Code de Commerce.

Fait à Mitry-Mory,
Le 22 juillet 2021

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le gérant'.

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnelles
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

Rapport spécial du gérant
Sur les conventions visées par l'article L 223 -19 du code du commerce
De l'exercice clos le 31 décembre 2020

En application des dispositions des articles L 223 -19 du Code du Commerce, nous avons l'honneur de vous informer de l'absence des conventions visées aux dits articles qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes, positioned below the text 'Le gérant'.

@AUTOSPLUS
Société à actions simplifiées unipersonnels
Au capital de 2 000,00 €
Siège social : 11 Rue Marc Seguin 77290- Mitry-Mory
RCS MEAUX : 832 284 509 000 45

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUILLET 2021
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 46 228.00 € en totalité au poste de :

Origine

- Report à nouveau antérieur créditeur29 120.00 €
- Résultat déficitaire pour(46 228.00)€

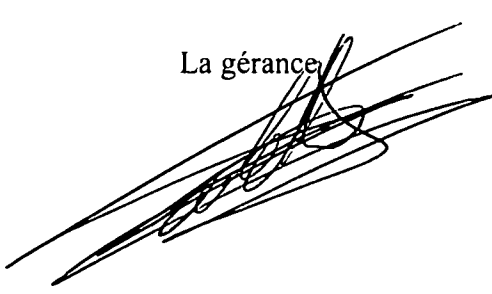
Affectation

- A titre de dividendes pour0.00 €
- Report à nouveau débiteur pour(46 228.00) €
- Soit un total Report à nouveau débiteur de : (17 108.00)€

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas distribué de dividendes depuis la création de la société.

Pour copie certifiée conforme

La gérance



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			☐		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
@AUTOSPLUS 11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY France	11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY
SIRET 83228450900045	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées COMMERCE DE VOITURE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	45 007
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐
 Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
 Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ciel

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 15062021 Lieu : MITRY MORY

Qualité : GERANT

Nom du signataire : M CARBALLO VISEUR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
1		2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		
					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
					5	6	7
							8
M CARBALLO VICTOR		2000	2020				
30 RUE SAINT PIERRE 77410 VILLEROY							
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			5 278	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			3 790	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012020 ET CLOS LE 31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Société anonyme par actions simplifiée @AUTOS
11 RUE MARC SEGUIN

77290 MITRY MORY

Ancienne adresse en cas de changement

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A _____, le 15/06/2021

Signature,

Nom et qualité du signataire

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 11 RUE MARC SEGUIN 77290 MITRY MORY															
SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
										Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	1 480	016	1 194		286					
	Immobilisations corporelles *				028	12 939	030	755		12 184					
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	14 419	048	1 949		12 471					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	56 910	052			56 910						
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres* (3)		072	8 430	074		8 430							
	Valeurs mobilières de placement		080	7 681	082		7 681								
	Disponibilités		084	57 363	086		57 363								
	Charges constatées d'avance*		092	6 646	094		6 646								
Total II		096	137 029	098		137 029									
Total général (I + II)					110	151 449	112	1 949		149 500					
PASSIF										Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120	2 000					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126	200					
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132						
	Report à nouveau								134	29 120					
	Résultat de l'exercice								136	(46 228)					
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	(14 908)					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	92 486					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	22 500					
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	8 421					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 40 034)								172	41 002					
Produits constatés d'avance								174							
Total III								176	164 408						
Total général (I + II + III)					180	149 500									
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	10 239							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	202 864				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
		Services*		217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée*				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	202 864				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	195 602				
	Variation de stock (marchandises)*				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(16 930)				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	57 957				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 111	244	4 271				
	Rémunérations du personnel*				250	4 908				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	347				
	Dotations aux amortissements*				254	1 248				
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges				262					
			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	247 403				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(44 538)				
Produits financiers (III)		280	1		294	470				
Charges financières (V)					296					
Produits exceptionnels (IV)					290					
Charges exceptionnelles (VI)					300	1 221				
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347							
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(46 228)				
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		46 228				
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés		247		330	1 221				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248							
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Entreprises nouvelles (44. sexes)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)		345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
		Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	352		354	45 007
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372	45 007	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise @AUTOSPLUS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 480	412		414		416	1 480				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	12 939	464		466	12 939				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480	2 700	482		484	2 700	486					
TOTAL		490	4 180	492	12 939	494	2 700	496	14 419				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	700	502	493	504		506	1 194		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	755	554		556	755		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	700	572	1 248	574		576	1 949		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values			
									Court terme*	Long terme		
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
9												
10												
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
		982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	45 007
Total des déficits restant à reporter	870	45 007

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 407
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	12 407
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : @AUTOSPLUS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	202 864	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	202 864	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	16 930	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	16 930	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	196 442	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	55 883	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 234	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	4 271	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	257 830	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 (38 036)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	(38 036)	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	202 865	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du 01012020	160 au 31122020
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 11 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 77290

VILLE MITRY MORY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CARBALLO Prénom(s) VICTOR
 Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 2000
 Naissance : Date 20061980 N° Département 75 Commune PARIS 14 Pays FR
 Adresse : N° 30 Voie RUE SAINT PIERRE
 Code Postal 77410 Commune VILLEROY Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

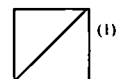
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 3 2 2 8 4 5 0 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE @AUTOSPLUS

ADRESSE (voie) 11 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 77290

VILLE MITRY MORY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.